

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**CANTINE – CAR – TAPS**

**Année scolaire 2018 / 2019**

**I - RESPONSABLES LEGAUX**

**RESPONSABLE LEGAL 1 :**

**LE PERE, le tuteur ou autre responsable légal**

**NOM** .....

**Prénom** .....

Date de naissance : ...../...../.....

Lien de parenté (père-tuteur-autre) : .....

Autorité parentale : oui non

Adresse.....

.....

 Domicile .....

 Portable .....

 Travail .....

Courriel : .....@.....

**RESPONSABLE LEGAL 2 :**

**LA MERE, le tuteur ou autre responsable légal**

**NOM** .....

**Prénom** .....

Date de naissance : ...../...../.....

Lien de parenté (mère-tuteur-autre) : .....

Autorité parentale : oui non

Adresse.....

.....

 Domicile .....

 Portable .....

 Travail .....

Courriel : .....@.....

Régime d'allocations  CAF  MSA  Autre Numéro d'allocataire : .....

Contrat d'assurance : ..... Numéro du contrat : .....

Responsabilité civile : oui non Individuelle accident : oui non

**II – ENFANT(S) scolarisé(s) à l'école de MASSAIS / BOUILLE ST-PAUL**

 **NOM** et Prénom : .....

Classe : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance .....

Restauration scolaire

Transport scolaire

Temps d'activités périscolaires

 **NOM** et Prénom : .....

Classe : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance .....

Restauration scolaire

Transport scolaire

Temps d'activités périscolaires

 **NOM** et Prénom : .....

Classe : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance .....

Restauration scolaire

Transport scolaire

Temps d'activités périscolaires

 **NOM** et Prénom : .....

Classe : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance .....

Restauration scolaire

Transport scolaire

Temps d'activités périscolaires

### III- RESTAURATION SCOLAIRE

Les représentants légaux :

inscrivent leur(s) enfant(s) désigné(s) ci-dessus au restaurant scolaire :

pour l'année scolaire

à compter du ..... jusqu'au .....

approuvent le règlement intérieur correspondant (ci-joint)

Fréquentation :

régulière, cocher les jours fréquentés :  lundi  mardi  jeudi  vendredi

occasionnelle, préciser la fréquence : .....

certifient n'être redevable(s) d'aucune facture liée à la restauration scolaire de la commune

s'engagent à régler les sommes dues avant le début de l'année scolaire 2018 / 2019

Allergie alimentaire : .....

Prix du repas à compter du 01/09/2018

Elève en maternelle : 2.91 €

Elève en primaire (à partir du CP) : 3.13 €

### IV- TRANSPORT SCOLAIRE

Les représentants légaux :

souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) au transport scolaire.

*Pour cela, il convient de compléter une demande de carte de transport pour chaque enfant concerné, disponible sous format papier (ci-joint ou à retirer en mairie pour les nouvelles demandes) ou sous format numérique (inscription en ligne via le site [www.transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr)).*

*Prise en charge totale des frais de transport scolaire par la collectivité pour la navette école à école (Massais et Bouillé St-Paul) – gratuité pour les familles.*

*Prise en charge partielle des frais de transport scolaire par la collectivité pour la desserte des lieux-dits à hauteur de 50 % des tarifs fixés par la Région, soit tarif pour les familles : 50 € / an / enfant + 2 € de frais de gestion (règlement en 3 fois auprès de la collectivité après réception d'un avis de sommes à payer).*

### V- TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T.A.P.S.)

Les T.A.P.S. sont organisés le mercredi de 11 h à 12 h.

La famille procède à l'inscription par période via le cahier de liaison de l'enfant.

Les représentants légaux :

autorisent leur(s) enfants à rentrer seul(s)

autorisent leur(s) enfants à partir accompagné(s) (cf chapitre VI à compléter)

*Prise en charge des T.A.P.S. par la collectivité – gratuité pour les familles.*

## VI- AUTORISATION PARENTALE

### PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE ET AUTORISÉES A PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE DES ACTIVITÉS

(autres que les responsables légaux mentionnés dans la rubrique I)

NOM Prénom : ..... ① Domicile .....  
Lien avec l'enfant : ..... ② Portable.....  
Commune : ..... ③ Travail.....

NOM Prénom : ..... ① Domicile .....  
Lien avec l'enfant : ..... ② Portable.....  
Commune : ..... ③ Travail.....

## VII- INTERVENTION EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT

Les représentants légaux :  autorisent  n'autorisent pas le personnel encadrant les services périscolaires à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ou maladie aiguë (soins sur place, appel des pompiers/Samu/hospitalisation aux services des urgences). La décision d'intervention chirurgicale sera prise exclusivement par l'équipe médicale de l'Hôpital.

## VIII- LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.)

Projet d'accueil individualisé :  oui  non  en cours

Si oui, joindre le protocole et toutes les informations utiles.

## IX- ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Votre enfant bénéficie-t-il d'un accompagnement personnalisé :  oui  non

Si oui, nom de l'enfant concerné : .....

## X- LE DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des services périscolaires mentionnés ci-dessus, les représentants légaux :

autorisent la commune à photographier et / ou filmer leur(s) enfant(s) pour diffusion sur des supports de communication communaux et à abandonner tous droits d'exploitation liés à la réalisation des films ou photographies conçus par les élèves et les animateurs pour une durée illimitée.

n'autorisent pas la commune à photographier et / ou filmer leur(s) enfant(s) pour diffusion sur des supports de communication communaux.

**Les représentants légaux s'engagent à signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.**

Fait à Val en Vignes, le .....

**Signature des représentants légaux**